

Deuxième évaluation annuelle  
du plan stratégique  
2020-2022



## **Introduction :**

Comment définir 2021 ? Une année assez similaire à 2020 en y ajoutant un nouveau coup dur pour les communes impactées par les inondations aux conséquences désastreuses...

De par notre objet social, nous tentons au mieux de soutenir les communes tout en œuvrant dans un secteur régulé axé sur la distribution de l'énergie.

Notre rôle essentiel a été assuré en versant les dividendes à nos associées.

Pour cette deuxième évaluation annuelle, nous avons répondu à de nouvelles attentes en matière de marchés publics en publiant et en attribuant deux nouveaux marchés : la certification PEB des bâtiments publics et l'audit des politiques cyclables.

Le renouvellement du marché des services postaux a réservé quelques surprises puisqu'il a été affecté de deux recours, par la même société, devant le Conseil d'Etat : un recours en suspension, demande rejetée par le Conseil d'Etat et un recours en annulation, procédure toujours pendante.

IPFBW a également organisé un audit des procédures administratives en matière de paiement afin d'aider les communes à lutter contre les attaques Cyber.



## I. Les secteurs d'activités et leur évolution

### I.1.- Gestion des participations dans ORES Assets :

ORES (opérateur de réseaux d'énergies)

IPFBW détient (au 31 décembre 2020) :

Secteur Brabant wallon :

- 5.264.053 parts A électricité d'une valeur nette comptable de 27,13 €
- 3.522.872 parts A gaz d'une valeur nette comptable de 27,13 €

Secteur commun :

- 150.948 parts A électricité d'une valeur nette comptable de 27,13€
- 78.151 parts A gaz d'une valeur nette comptable de 27,13 €

Les missions d'ORES restent inchangées :

- Distribution de l'énergie (électricité, gaz naturel, éclairage public) sur le territoire couvert ;
- Gestion, entretien et développement du réseau ;
- Interventions en cas de pannes ou incidents sur le réseau : intempéries, défauts, dommages causés par des tiers, etc.
- Priorité à la sécurité des utilisateurs, des riverains et du personnel ;
- Poursuite d'un impératif de qualité et de service.

*Le rôle d'IPFBW en ORES :*

Conformément aux statuts d'ORES, IPFBW s'engage solidairement à prêter son concours financier.

L'entrée en vigueur de la nouvelle méthodologie tarifaire d'ORES, approuvée par la CWaPE<sup>1</sup>, a permis une vision financière plus claire quant à la politique des dividendes pour 2019 à 2023 :

- le maintien d'un niveau de fonds propres « idéal » de 40% avec un principe de solidarité entre les actionnaires ;
- la mutualisation du bénéfice afin de répartir le résultat entre les actionnaires sur base de leur détention de fonds propres. Cela permet de rétablir une équité entre les secteurs sous-capitalisés et les secteurs sur capitalisés. En effet, actuellement, les secteurs sur capitalisés, via la mutualisation de la dette d'ORES, permettent de diminuer les coûts de financement mais disposent d'un taux de rendement des fonds propres inférieur aux secteurs sous-capitalisés ;
- la dette d'ORES est également mutualisée et bénéficie de la solidarité des secteurs sur capitalisés ;

---

<sup>1</sup> Commission wallonne pour l'Energie, organisme officiel de régulation des marchés wallons de l'électricité et du gaz.



- la mise en place d'une politique de mise en réserve équivalente à 30% du bénéfice sans plus aucune recapitalisation ;
- la mise en place d'un pay out ratio de 70%.

Les communes sont également amenées à déposer un appel à candidature en vue de proposer un opérateur pour exercer le rôle du GRD. Pour la plupart des communes, le cas est simple : la position est celle du « statut quo ».

Un changement de taille, applicable dès 2024, sera la péréquation tarifaire : un tarif unique pour l'ensemble des communes associées au GRD.

Actuellement, le Brabant wallon bénéficie de bas tarifs par rapport à d'autres secteurs. Toutefois, ceux-ci ne permettront pas de couvrir les investissements importants à effectuer sur le réseau pour supporter le déploiement et les spécificités techniques liés aux énergies renouvelables.

La mise en place de la péréquation tarifaire permet d'aller vers un principe de solidarité avec une enveloppe budgétaire des investissements destinée à l'ensemble de secteurs et non plus par secteur séparé.

Comme évoqué ci-avant, des investissements lourds sont à effectuer en vue de maintenir un service de qualité et aborder sereinement la transition énergétique.

## ***1.2.- Autres participations dans le domaine de l'énergie :***

### **EBW**

Depuis le 27 août 2021, IPFBW détient 70.001 parts, soit 100% du capital d'EBW.

Elle a pour objet de créer, de promouvoir et de coordonner, par tous moyens quelconques, toutes activités dans les domaines de l'énergie, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, des économies d'énergie, de l'eau, des transports, et des services aux collectivités publiques.

Elle apporte son aide aux communes et associations de communes ainsi qu'aux autres organismes publics dans tous les domaines qui intéressent son objet.

Partant, la société peut, tant en Belgique qu'à l'étranger, faire toutes les opérations commerciales, industrielles, financières et civiles, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct ou indirect, même partiel avec son objet ou pouvant en faciliter la réalisation. La société peut notamment s'intéresser par voie d'apports, de fusion, d'absorption, de souscription, de participation et, plus généralement, prêter son concours financier à toute entreprise, association ou société, belge ou étrangère, sous quelque forme juridique que ce soit, ayant une activité en relation avec son objet.

Etant donné qu'il s'agit d'une société à participation publique locale significative, le Conseil d'administration d'IPFBW est compétent pour nommer les représentants du Conseil d'administration d'EBW.

Deux fois par an, le coordinateur d'EBW présente les activités et les comptes au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale d'IPFBW.



### **Publigaz – point inchangé :**

IPFBW détient 517 parts, soit 1,50% du capital.

Créé en 1996, Publigaz est un holding défendant les intérêts du secteur communal dans lequel il détient une participation de 77,62% dans Fluxys (qui contrôle le transporteur de gaz naturel Fluxys Belgium).

Fluxys Belgium est le gestionnaire indépendant de l'infrastructure de transport et de stockage de gaz naturel en Belgique. L'entreprise est aussi l'opérateur du Terminal GNL à Zeebrugge. Ils ont aussi développé leur infrastructure pour en faire le carrefour par excellence des flux gaziers transfrontaliers en Europe du Nord-Ouest.

Au niveau financier, le résultat net dégagé par les activités régulées est déterminé pour l'essentiel sur la base des capitaux propres investis, de la structure financière et des taux d'intérêt (OLO). Le dividende récurrent continuera d'évoluer en fonction de l'évolution de ces trois paramètres.

### **Publi-T – Point inchangé :**

Depuis sa participation à l'augmentation de capital du mois de janvier 2020, IPFBW détient 24.212 parts, soit, 1,40% du capital. Le dividende par part est de 26,04 €.

Holding créé pour défendre les intérêts du secteur communal en Elia.

Publi-T a pour mission de gérer la participation des autorités locales belges en Elia, le gestionnaire national du réseau de transport pour l'électricité, ainsi que le gestionnaire régional de certains réseaux de distribution.

Publi-T veille, en tant qu'actionnaire stratégique, sur les intérêts du secteur communal dans ce segment de marché. Publi-T est l'actionnaire de référence en Elia.

Publi-T est détenue par des intercommunales de financement du secteur mixte flamand, des intercommunales pures flamandes et le Vlaamse Energie Holding, par SOCOFE, par des intercommunales de financement wallonnes et par l'intercommunale de financement bruxellois Interfin.

Elia fait partie des cinq plus grands gestionnaires de réseau de transport européens. Elle assure le transport de l'électricité des producteurs vers les gestionnaires de réseau de distribution et les grands consommateurs industriels, ainsi que l'importation et l'exportation d'électricité depuis et vers les pays voisins. Le groupe joue un rôle moteur dans le développement du marché européen de l'électricité et l'intégration de l'énergie renouvelable.

Il représente plus de 2.000 collaborateurs et un réseau de plus de 18.000 km de liaisons à haute tension au service de 30 millions de consommateurs finaux.

Assurant le transport efficace et fiable de l'électricité des producteurs vers les consommateurs de distribution et les grands consommateurs industriels, mais aussi l'importation et l'exportation d'électricité de et vers les



voisins, le groupe joue un rôle essentiel dans le développement du marché européen de l'électricité et de l'intégration de l'énergie renouvelable.

Le groupe offre également un large éventail d'activités de consultance et d'engineering par l'intermédiaire de sa filiale Elia Grid international (EIG).

Le Groupe opère sous l'entité juridique Elia System Operator, une entreprise cotée en bourse dont l'actionnaire de référence est le holding communal Publi-T.

### **SOCOFÉ – point inchangé**

IPFBW détient 801 parts, soit 0,17% du capital.

SOCOFÉ est présente dans des secteurs qui intéressent directement le service aux collectivités locales et qui influencent la qualité de vie de la population.

Historiquement, SOCOFÉ a d'abord investi dans le secteur de l'énergie. Ensuite, elle a pris d'autres positions dans l'environnement, les énergies renouvelables et les déchets, la gestion du cycle de l'eau et les technologies de l'information.

Progressivement, les activités de réseau sont devenues une priorité pour SOCOFÉ étant donné que dans les marchés libéralisés, les réseaux occupent une place centrale et stratégique pour un fonctionnement équilibré du marché.

La rentabilité maximale immédiate n'est pas recherchée à tout prix. SOCOFÉ peut être active dans des secteurs où le rendement est différé dans le temps mais où l'enjeu pour les populations est majeur, ce qui explique la présence forte du holding dans des secteurs comme celui de l'eau ou des énergies renouvelables.

### **Activent – Nouveaux projets**

IPFBW détient 6 parts sociales de catégorie B, soit 5% du capital.

Activent a pour objet la construction et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables (parc éolien) sur le territoire wallon.

En 2021, IPFBW a participé à deux projets :

Projet JTEKT : Investissement pour une éolienne située dans la ZAE de Strépy-Bracquenies (La Louvière).

- Eolienne type Enercon E115 2.99MW @ 92m
- Production de 6,35 GWh
- Durée de vie de 25 ans
- Certificats alloués pendant 15 ans.
- Certificat + LGO @ 60€ jusqu'à 2024, 56€ après
- CAPEX : 5,13 m€
- OPEX suivant les contrats: O&M, assurance, foncier,



- Management fees conformément au pacte d'actionnaires : 20k€ pour l'Asset Management de Luminus + 5k€ pour la gestion administrative by CENEO (anc. IPFH), 12.5k€/WTG local tax
- Electricité : Prix hypothèse "CWAPE" + 2% inflation). Au-delà des 15 ans, prix «Baringa » dans le scenario « base case »
- IRR attendu du projet : 8%

Le montant à financer pour IPFBW est de 255.604 €, 30% en augmentation de capital (soit, 76.632 €) et 70% en prêt d'actionnaires (soit, 178.972 €) avec l'émission de 412 actions à 186 €.

Projet COSUCRA : Investissement pour une éolienne sur le site de COSUCRA à PECQ (le long de l'Escaut).

- Éolienne type Enercon E115 2.99MW @ 92m
- Production de 5,98 GWh
- Durée de vie de 25 ans
- OPEX suivant les contrats: O&M, assurance, foncier, 12.5k€ de taxe communale
- Management fees conformément au pacte d'actionnaires : 20k€ pour l'Asset Management de Luminus + 2,5k€ pour la gestion corporate par Luminus + 5k€ pour la gestion financière par CENEO,
- Electricité : Prix hypothèse "CWAPE" + 2% inflation pendant la période d'allocation des certificats verts. Au-delà des 15 ans, prix «Baringa » dans le scenario « base case ». avec PPA à 85%\*ENDEX = 95% BELPEX
- Certificats alloués pendant 15 ans avec le keco=1.
- Certificats et LGO : 69,75€/CV + 0.75€/LGO jusqu'à 2024 (cfr autres contrats Luminus/Activent). 65€ après 2024
- WACC conforme au marché, à 5,4% pour un projet sans risque de construction

Le montant à financer pour IPFBW est de 301.438 €, 30% en augmentation de capital (soit, 90.518 €) et 70% en prêt d'actionnaires (soit, 210.920 €) avec l'émission de 486 actions à 186,25 €.

## 1.2. – Prévisions en termes de revenus<sup>2</sup>

	2022	2023
<b>ORES Electricité</b>	€ 6.928.654	€ 7.072.228
<b>ORES Gaz</b>	€ 4.513.777	€ 4.615.287
<b>Publigaz</b>	€ 1.566.510	€ 1.566.510
<b>Publi-T</b>	€ 655.903,00	€ 655.903,00

<sup>2</sup> Chiffres donnés à titre indicatif



<b>SOCOFE</b>	€ 59.835,00	€ 59.835,00
<b>ACTIVENT</b>	€ 29.500,00	€ 29.500,00

## II. Gestion financière

IPFBW assure une gestion pérenne grâce à ses participations dans le secteur régulé de l'énergie.

Jusqu'à ce jour, les communes associées ont évité des frais conséquents liés aux différentes montées en puissance.

- *Financement du droit de put d'Electrabel*

Le droit de put s'élevait à 62.392.387 € dont 35.909.339 € pour le secteur « électricité » et 26.483.048 € pour le secteur gaz.

Il a été financé avec une sortie de cash à hauteur de 22.650.000 € et un financement par emprunts à hauteur de 39.742.387 €.

Les emprunts « bullet » 5 ans (12.426.440 €) arrivent à échéance en décembre 2021 seront remboursés à l'aide d'un emprunt. Le marché de financement est organisé par CENEO (ex IPFH) pour l'ensemble des IPF, les modalités de financement sont reprises ci-dessous :

- Montant total à financer : 110 M €
- Lots: 4 lots de 25,25 M € et 1 lot de 9 M€
- Option : financement des Bullets 7 ans (2 lots de 23,4 M €).
- Maturités pour les 4 lots de 25,25 M€ : 20 ans avec une option obligatoire de remise de prix pour 15 ans
- Emprunts garantis par les IPFW sur notoriété
- Banques interrogées : Belfius, CBC, Ing, Bnp, Ethias, Triodos et CPH
- Critère d'attribution : le prix (la marge)

Au moment de la finalisation de ce rapport, le taux n'était pas encore connu.

## III. Services aux communes

*Centrale d'achats :*

Les marchés classiques organisés par IPFBW sont les suivants. :

- L'électricité ;
- Le gaz ;
- Les assurances ;





- Les services postaux ;
- Le Cyber Risk (d'un point de vue assurance) ;

Les atouts de la centrale d'achats restent identiques :

- une baisse de prix considérable liée à l'effet de masse ;
- un allègement de la charge administrative liée à l'organisation de marchés publics pour les adhérents (rédaction du cahier spécial des charges, lancement et attribution du marché, relations avec l'autorité de tutelle, ...) ;

En adéquation avec la volonté des communes, les marchés ci-dessous ont été lancés et attribués :

*Marché Cyber attaque – Audit des procédures administratives en matière de paiement :*

Le présent marché porte sur la réalisation d'un diagnostic d'exposition aux risques de fraudes externes.

Ce diagnostic devra évaluer dans quelle mesure les communes disposent d'un dispositif adéquat pour mitiger son exposition aux fraudes externes.

Sans être exhaustif, ceci inclut :

- La gouvernance dans la lutte contre la fraude externe ;
- Les politiques de sécurité des systèmes d'information ;
- La gestion des signalétiques bancaires ;
- Les pouvoirs de signature ;

L'objectif de ce diagnostic consiste à porter un avis sur la sensibilité des communes aux principaux risques de fraudes externes.

Le marché a été attribué à la société BDO pour un montant de 86.117,50 € HTVA.

*Marché d'audit de politique cyclable :*

Le SPW a prévu la distribution de subsides pour le projet « Wallonie Cyclable ». Plusieurs communes du Brabant wallon ont été retenues en ayant l'obligation de procéder à un audit de leur politique cyclable pour le 1er juillet 2021

Le rôle de l'audit est de passer l'ensemble de la politique communale au crible des enjeux de la mobilité cyclable, d'interroger tous les domaines d'action de l'entité adhérente en lien avec la thématique pour :

- d'une part, évaluer le niveau de développement de la politique cyclable communale, en identifier les forces et les faiblesses ;
- d'autre part, identifier des pistes de développement, dégager des propositions d'action sur lesquelles l'entité adhérente s'engagera à travailler.

Le marché a été attribué à la société Pro-Vélo pour un montant de 124.932 €.

*Marché de certification PEB des bâtiments publics :*



Ce marché porte sur la désignation d'un auditeur afin :

- d'établir les certificats PEB des différents types de bâtiments ;
- de réaliser l'actualisation annuelle (3 ans) de ces certificats ;
- d'établir des audits énergétiques.

Il a été attribué au bureau Technimesure pour un montant de 31.175,65 € TVAC.

*Marché des services postaux :*

Le marché porte les services postaux universels.

Le CSC a été publié le 09 juillet et a fait l'objet d'un recours en suspension le 25 juillet 2021. Le Conseil d'état a rejeté la demande et le dépôt des offres a pu avoir lieu le 03 septembre 2021.

Trois offres ont été réceptionnées et dans l'une d'entre elles, à nouveau, l'annonce d'un recours en annulation du CSC devant le Conseil d'Etat (par la même société). Cette dernière s'est exécutée et a déposé une requête le 22 septembre dernier.

Malgré cela, notre Conseil d'administration a décidé de poursuivre la procédure et d'attribuer le marché à la société Bpost pour un montant de 1.222.564,64 € TVAC.

#### **Collaboration avec notre filiale et inBW**

Après plusieurs rencontres entre les différents intervenants, la volonté de participer à un projet le développement de champs/fermes de photovoltaïques est toujours bien réelle.

Cependant, compte tenu de dossiers plus urgents à gérer, ce point n'a pas évolué.

#### **IV. Evolution des intercommunales pures de financement**

IPF (intercommunales pures de financement wallonnes)

Les dossiers relatifs aux prises de participation des pouvoirs publics dans les sociétés liées notamment au secteur énergétique y sont abordés afin de mener des politiques convergentes.

Le remboursement et le refinancement des emprunts « bullet » arrivant à échéance est également piloté au sein du Conseil de gérance.

